Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250127-DEC_2025_006-AR

LA VILLE creil.fr

Décision SGA-DEC-2025-n° 2025-006

Fongibilité des crédits : Mouvement de crédits de chapitre à chapitre

Direction Finances – service comptabilité

Le Maire de Creil,

Visas

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-10-6 ;
- Vu la délibération n°12 du conseil municipal en date du 19 février 2024, adoptant du règlement budgétaire et financier ;
- Vu la délibération n°11 du conseil municipal en date du 19 février 2024, approuvant l'application de la fongibilité des crédits ;
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024 ; portant délégation à Madame la maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

Considérant

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget de la Ville 2024,
Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements comptables par virements de crédits entre chapitres,

Décide

Article 1 : D'autoriser les mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour l'année 2024 suivants :

Section d'Investissement /Dépenses

Fonction	Nature	Libellé nature	Montant
		16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
01	1641	EMPRUNTS	81 313,00
01	16818	AUTRES PRETEURS	31 896,00
		20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
30	2031	FRAIS ETUDES	28 160,00
62	2031	FRAIS ETUDES	3 000,00
510	2031	FRAIS ETUDES	-5 770,00
317	2031	FRAIS ETUDES	588,00
13	2031	FRAIS ETUDES	11 832,00
311	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	72,00
11	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	490,00
552	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-14 832,00
		21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
845	2151	RESEAUX DE VOIRIE	-380,00
847	2151	RESEAUX DE VOIRIE	380,00
18	2158	AUTRES INSTALLATIONS	7 770,00
11	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	-490,00
317	21838	AUTRES MATERIELS INFORMATIQUE	-588,00
18	21838	AUTRES MATERIELS INFORMATIQUE	-2 000,00
311	21838	AUTRES MATERIELS INFORMATIQUE	-72,00
30	21848	MOBILIER	-4 700,00
30	2188	AUTRES IMMOBILISTATION CORPORELLES	-23 460,00
		23 IMMOBILISATIONS EN COURS	
213	2313	CONSTRUCTIONS	-31 896,00
10	2315	IMMO EN COURS VOIRIE	-81 313,00
		TOTAL CHAPITRE	0,00

Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250127-DEC_2025_006-AR

Section de Fonctionnement/ Dépenses

Fonction	Nature	Libellé nature	Montant
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL			
281	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	7 085,00
022	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	3 086,00
511	60621	COMBUSTIBLES	-35 522,00
020	60621	COMBUSTIBLES	-68 194,00
020	60623	ALIMENTATION	340,00
311	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 421,00
313	6065	LIVRES, DISQUES,CASSETTES	749,00
022	611	CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE	-500,00
311	611	CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE	1 941,00
313	611	CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE	-1 449,00
317	611	CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE	-520,00
10	6156	MAINTENANCE	-31 800,00
022	6156	MAINTENANCE	-1 078,00
420	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	-500,00
311	61358	AUTRES	-52,00
311	61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	-292,00
317	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	520,00
313	6234	RECEPTIONS	-450,00
313	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-16,00
311	6238	DIVERS	-1 158,00
30	6238	DIVERS	-350,00
213	6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	-5 485,00
311	6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	-3 389,00
311	6281	CONCOURS DIVERS	-440,00
311	6358	AUTRES DROITS	-380,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
044	65312	FRAIS DE MISSION ET DEPLACEMENT	-340,00
313	65132	PRIX	16,00
70	65132	PRIX	500,00
311	657351	GEP RATTACHEMENT	1 150,00
213	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	-1 600,00
311	65818	AUTRES	-809,00
66 CHARGES FINANCIERES			
01	66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	68 829,00
01	6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DEPOTS	66 687,00
TOTAL CHAPITRE			**0,00**

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 13 Janvier 2024

Sophie DHOURY-LENFER

VILLE DE CREIL

Maire de Creil
Vice-Président de l'OISE
Chargée du Projet de Territoire

Date de notification : 27 JAN. 2025
Date de publication sur le site de la Ville : 27 JAN. 2025